



Réunion du Conseil – Compte-rendu N°42

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 14 décembre 2017

A 18H30

**ORDRE DU JOUR :**

- **INTERCOMMUNALITE**
  - CONVENTION ENTRETIEN BÂTIMENTS INTERCOMMUNAUX
  - CONVENTION ENTRETIEN POINTS PROPRES
  
- **ENVIRONNEMENT**
  - VALIDATION DE LA CARTOGRAPHIE DES COURS D' EAU DE LA COMMUNE
  
- **TRAVAUX**
  - BATIMENT ANCIENNE POSTE / DEVIS POUR CHANGEMENT DES MENUISERIES
  - BATIMENT ANCIENNE POSTE / DEVIS POUR CHANGEMENT TOITURE
  - MARANDAN / DEVIS CURAGE
  
- **RESTAURATION SCOLAIRE**
  - CREATION D' UNE COMMISSION RESTAURATION / ECOCERT LABEL EN CUISINE
  - TARIF RESTAURATION SCOLAIRE ET TAP
  
- **ECOLES**
  - VERSEMENT SUBVENTION CLASSE DE MER

Le 14 décembre 2017 à 18h30 Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de SAINT ROMANS sous la Présidence de M. CREACH Yvan, Maire.

Présents: ARNAUD Marie-Françoise, BARTHELEMY Marcel, BLAMBERT Micheline, BOURGEON Chantale, CHETAÏL Maurice, CHOURREAU Gisèle, DICO Charles, LAMBERTON Michel, MATRAS Françoise, MEUGNIER Angélique, MEUNIER Christian, MURE-RAVAUD Jérôme, ROLLAND Eric, VIALLE Patrick.

Arrivées en cours de séance : FIORDALISI Christine, MICLO Damien.

Absent(e)s : JEYMOND Astrid, FEUGIER Karine.

Secrétaire de séance: MEUGNIER Angélique

Pouvoirs : FEUGIER Karine → MEUNIER Christian

Date de convocation : 08/12/2017



## COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal de Saint-Romans s'est réuni en séance ordinaire le 14 décembre 2017 sous la présidence de M. Yvan CREACH, Le Maire.

**La séance débute à 18H30**

- **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION**

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

- **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### INTERCOMMUNALITE

#### 1) CONVENTION ENTRETIEN BÂTIMENTS INTERCOMMUNAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la communauté de communes, la SMVIC, souhaite solliciter les services techniques de la commune pour réaliser l'entretien courant des bâtiments intercommunaux.

Il précise qu'il y a lieu de formaliser ce fonctionnement par la signature d'une convention entre la communauté de communes SMVIC et la commune de Saint-Romans.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

#### 2) CONVENTION ENTRETIEN POINTS PROPRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la communauté de communes, la SMVIC, souhaite définir la prestation de nettoyage des Points d'Apports Volontaires (PAV). Est proposé que la commune de Saint-Romans gère l'entretien des PAV du Marandan et du Rond-Point de Saint Just de Claix.

Il précise qu'il y a lieu de formaliser ce fonctionnement par la signature d'une convention entre la communauté de communes SMVIC et la commune de Saint-Romans.

Saint Marcellin Vercors Isère Communauté est compétente au titre de ses compétences optionnelles en matière d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif. Le statut de ces compétences implique qu'elles soient étendues à l'ensemble du territoire de la SMVIC (ou théoriquement rétrocedé aux communes de l'ex-3C2V ce qui est techniquement infaisable) dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

### ENVIRONNEMENT

#### 3) VALIDATION DE LA CARTOGRAPHIE DES COURS D'EAU DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à une instruction ministérielle en date du 3 juin 2015, l'Etat demande l'élaboration et la mise à disposition du public d'une cartographie des cours d'eau de la commune.

Une expertise de terrain a été réalisée sur le territoire afin d'actualiser les cartographies existantes en caractérisant les écoulements en « cours d'eau » ou « non cours d'eau ».



Pour la commune de Saint-Romans, 4 secteurs ont été identifiés et son joint à la présente délibération.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

## TRAVAUX

### 4) BATIMENT ANCIENNE POSTE / DEVIS POUR CHANGEMENT DES MENUISERIES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des devis ont été effectués pour le changement des menuiseries de l'ancienne poste. Il donne la parole à Eric ROLLAND, adjoint délégué, qui informe que ces travaux sont indispensables afin d'assurer une meilleure isolation du bâtiment.

Les offres se décomposent comme suit :

Nom entreprise	Montant HT	TVA (5.5%)	Montant TTC
COGNE	12 425.08€	683.38€	13 108.46€
IDEAL HABITAT	11 323.62€	622.80€	11 946.42€
<b>ID.POSE</b>	<b>10 553.00€</b>	<b>580.41€</b>	<b>11 133.41€</b>

Les membres du conseil acceptent l'offre de ID POSE d'un montant de 10 553.00€ hors taxes soit 11 133.41€ TTC pour les travaux de changement de menuiseries.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

### 5) BATIMENT ANCIENNE POSTE / DEVIS POUR CHANGEMENT TOITURE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des devis ont été effectués pour la réfection de la toiture de l'ancienne poste. Il donne la parole à Eric ROLLAND, adjoint délégué, qui informe que ces travaux sont indispensables afin d'assurer une meilleure isolation du bâtiment.

Les offres se décomposent comme suit :

Nom entreprise	Surface	Montant HT	TVA (10%)	Montant TTC
LES CHARPENTIER DU GRESIVAUDAN	130 m <sup>2</sup>	17 662.04€	1766.20€	19 428.24€
SAS STEPHANE ROLLAND	98 m <sup>2</sup>	10 284.00€	2056.80€	12 340.80€
<b>SAS BOUSSON REGIS</b>	<b>130 m<sup>2</sup></b>	<b>10 244€</b>	<b>1024.40€</b>	<b>11 268.40€</b>

Les membres du conseil acceptent l'offre de SAS BOUSSON REGIS d'un montant de 10 244€ hors taxes soit 11 268.40€ TTC pour les travaux de changement de toiture.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

### 6) MARANDAN / DEVIS CURAGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des devis ont été effectués pour le curage du Marandan. Il donne la parole à Eric ROLLAND, adjoint délégué, qui informe que ces travaux sont indispensables afin d'assurer la propreté de ce lieu de baignade.



Les offres se décomposent comme suit :

Nom entreprise	Montant HT	TVA (20%)	Montant TTC
SARL LG BATT	72 000€	14 400€	86 400€
TOUTENVERT	69 000€	13 800€	82 800€
CHAMBARD	66 500€	13 300€	79 800€
<b>CHEVAL TRAVAUX PUBLICS</b>	<b>55 570€</b>	<b>11 114€</b>	<b>66 684€</b>

Les membres du conseil acceptent l'offre de CHEVAL TRAVAUX PUBLICS d'un montant de 55 570€ hors taxes soit 66 684€ TTC pour les travaux de curage du Marandan.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

## RESTAURATION SCOLAIRE

### 7) CREATION D' UNE COMMISSION RESTAURATION / ECOCERT LABEL EN CUISINE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de constituer une commission restauration / Ecocert Label en cuisine.

Il donne la parole à Micheline Blambert, 1ère adjointe, et Gisèle Chourreau, conseillère municipale, qui exposent le projet. Cette commission composée des enseignants, parents et enfants et élus de la commune vise à travailler sur la qualité et l'originalité de l'alimentation, la gestion des déchets et la définition de menus.

Elles proposent que 4 membres du conseil soient élus au sein de cette commission.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

### 8) TARIF RESTAURATION SCOLAIRE ET TAP

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 29 août 2017 fixant le prix de la restauration scolaire et TAP du 1<sup>er</sup> Septembre 2017 au 31 décembre 2017. Il demande à l'assemblée de reconduire **les tarifs du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 au 8 juillet 2017** tels qu'ils sont définis ci-dessous :

- **4.55 € le repas (pause TAP comprise).**

*Les enfants non-inscrits en Restauration scolaire* ne seront pas pris en charge. S'ils devaient l'être à titre exceptionnel pour une mesure d'urgence ils ne pourront être accueillis que dans la mesure des places disponibles. Le prix du repas sera alors de **10 € par enfant et par jour**.

Le nombre maximum d'enfants pouvant être inscrit à la restauration scolaire est de 110 maximum

- **TAP : de 13h15 à 14h00 : 10 € par enfant et par période de vacances à vacances (5 périodes),**

Pour des raisons de sécurité il ne sera pas admis plus de 12 enfants en maternelle, et 12 enfants en élémentaire)

*Les enfants non-inscrits en TAP* ne seront pas pris en charge. S'ils devaient l'être à titre exceptionnel pour une mesure d'urgence ils ne pourront être accueillis que dans la mesure des places disponibles. Le prix du créneau sera de **3 € par enfant et par jour**.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**





## ECOLES

### 9) VERSEMENT SUBVENTION CLASSE DE MER

La classe de CE1/CE2 de Monsieur CUZIN – Ecole Primaire Joséphine BOUCHER - sis 44 route de l'Uzelière.

Dans le cadre d'une classe de mer, M. CUZIN a sollicité auprès de la commune de Saint-Romans, une aide financière de 2075.43€ soit 80€/enfant.

A l'appui de cette demande en date du 15/11/2017, l'association a adressé un dossier à M. Le maire qui comporte :

- un projet de réalisation et de financement du projet

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

## QUESTIONS DIVERSES

- SMVIC

- *Transfert de compétence eau et assainissement*

Au 1<sup>er</sup> janvier, l'entité SIEPIA telle qu'elle existe actuellement n'existera plus. Le personnel va être transféré. Le prix de l'eau devrait être lissé sur les années à venir avec une baisse notable des tarifs de l'eau pour les habitants.

- Travaux

- Un projet de création d'un skate park et d'un parcours fitness devrait voir le jour l'année prochaine. Une demande de subvention DETR va être faite avant le 12/01/2018 pour cela.

- Les WC de la salle des fêtes vont être réaménagés pour respecter les nouvelles normes en terme d'accessibilité.

- Marandan

Dans le cadre du projet de Véloroute, un appel d'offre a été lancé afin de mettre en place 6 chalets. Les réponses devraient nous parvenir d'ici le 15/01/2018.

- Ecole et restauration scolaire

- Une réflexion autour de la sécurité aux abords de l'Ecole va être engagée. Un dépôt minute pourrait être envisagé.

- Une commission dédiée à ces questions va se pencher prochainement sur la question des rythmes scolaires et le potentiel retour aux 4 jours.

- Associations

Réunion à prévoir en début d'année.

**Fin de séance : 20H30**

**Le Maire,**

**Yvan CREACH**



